



Département
PYRENEES ORIENTALES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION 18/2021
Marché public de fourniture et service
Avenant n°2 au marché de fourniture et déploiement d'un logiciel d'instruction des documents d'urbanisme

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
- VU la délibération n°55/20 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,
- VU l'article R2194-1 du Code de la Commande Publique,
- VU la décision 48/2014 d'attribution du marché de fourniture et déploiement d'un logiciel d'instruction des documents d'urbanisme,

CONSIDERANT QUE par courrier en date du 26 janvier 2021, la société GFI PROGICIELS nous informe que la société titulaire de cette prestation a décidé de changer la dénomination sociale de la société à compter du 1^{er} janvier 2021,

CONSIDERANT QU'il convient de changer à compter de cette date, l'ancienne dénomination sociale GFI PROGICIELS en INETUM SOFTWARE France,

CONSIDERANT QU'il convient de transférer le marché à l'entreprise issue de ces modifications à INETUM SOFTWARE France,

DECIDE

Article 1 : Le titulaire du marché visé ci-dessus est modifié, et remplacé par :
INETUM SOFTWARE France
145 Boulevard Victor Hugo
93400 ST OUEN SUR SEINE
N°SIRET : 340 546 993 003 20

Article 2 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 11 février 2021


Le Président

René OLIVE